

Compte-rendu du "Mercure universel" de la discussion relative à la dénonciation portée contre l'état-major de l'armée révolutionnaire à Bordeaux, en annexe de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793)

Antoine François Sergent-Marceau, François-Louis Bourdon

Citer ce document / Cite this document :

Sergent-Marceau Antoine François, Bourdon François-Louis. Compte-rendu du "Mercure universel" de la discussion relative à la dénonciation portée contre l'état-major de l'armée révolutionnaire à Bordeaux, en annexe de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 304;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38463_t1_0304_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



dit que, dans les bureaux du département de la guerre est le foyer de la contre-révolution et demande de nouveau la suppression des ministres.

On se plaint, ajoute t-il, de la disette du pain dans la ville de Paris. Cette disette n'a rien d'étonnant pour moi, surtout depuis que le comite de Salut public a osé toucher à cette arche sainte, coalisée avec les bureaux des ministres, depuis qu'il a fait casser le réquisitoire du procureur de la commune. Auparavant l'on avait de la peine à avoir du pain; mais enfin l'onen avait. Aujourd'hui, ce n'est plus de même: beaucoup de personnes en manquent.

Un autre membre. Il faut savoir d'où provient cette disette. Je demande que le maire...

Comembre est interrompu.

Le Président annonce que plusieurs députations de sections doivent, séance tenante, entretenir la Convention de cet objet (1).

Compte rendu du Mercure universel (2).

Des républicains viennent dénoncer divers abus introduits dans les armées révolutionnaires. La plupart de ceux qui composent les étatsmajors conservent encore les vices du précédent

Sergent déclare que les saus-culottes de Bordeaux sone mécontents de l'armée révolutionnaire.

Bourdon (de l'Oise). Si yous ne changez pas de régime ministériel, vous ne réussirez jamais. Vous prenez les mesures convenables pour retourner dans vos foyers jouir de la paix. Eh bien, les ministres veulent continuer le mouvement révolutionnaire. Vous avez frappé la municipalité de Paris; le pain était rare auparavant, aujourd'hui il manque. Si vous ne prenez des mesures fermes, yous verrez que la plupart de ces hommes consulteront leur întérêt et se soucierent peu que le peuple souffre.

Un membre veut que la municipalité de Paris

soit mandée à la barre.

La Convention nationale décrète que les représentants du peuple dans le département du Bec-d'Ambez sont autorisés à suspendre ou à supprimer, soit en totalité, soit en partie, l'étatmajor de l'armée qui est dans ce département.

 V_{\bullet}

COMPTE RENDU du Journal de la Montagne (3).

La barre s'ouvre aux pétitionnaires.

Une députation de Sarre-Libre dénonce quelques abus dans l'administration des hôpitaux et des charrois militaires, et demande que les epaulectes soient changées en hausse-cols.

(1) Voy, ci-dessus, même séance, p. 302, la péti-tion des sections des Quinze-Vingts, de Montreuil et de Popincourt.

Mention honorable.

Un membre expose que parmi les chevaux levés par Lakanal, l'état major de Bordeaux a choisi les quarante plus beaux pour son usage, qu'il étale un luxe seandaleux et que les sansculottes de cette commune commencent à en être très fatigués.

Bourdon (de l'Oise) demande que les représentants du peuple, présents sur les lieux, soient autorisés à le suspendre ou réformer, s'ils le

jugent nécessaire. (Décrété).

L'opinant reproduit la motion qu'il a faite il y a quelques jours, de supprimer tous les ministres, qu'il regarde comme autant d'obstacles à la marche révolutionnaire, pour le mauvais choix de leurs agents. Sa censure porte particu-lièrement sur les bureaux de la guerre, qu'il accuse de coalition avec Chaumette. Le comité de Salut public, ajoute-t-il, a osé porrer la main sur l'arche d'alliance, en faisant casser un réquisitoire de la commune, et plusieurs sections se plaignent, depuis ce moment-là, de manquer de pain.

CONVENTION NATIONALE

Séance du 21 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible.

Mercredi, 11 décembre 1793.

La séance est ouverte à 10 heures (1).

Le citoyen Mauljean, capitaine au 5° régiment des chasseurs à cheval à Dunkerque, envoie à la Convention nationale les lettre et brevet signés Louis, et un assignat de 50 livres pour tenir lieu de sa croix de Saint-Louis qu'il a perdue dans une course contre l'ennemi, ainsi que son brevet de capitaine; il s'oblige de payer pareille somme tous les ans pour les frais de la guerre, tant qu'elle durera; il demande qu'il lui soit expédié un nouveau brevet de son grade, au nom du peuple français dont il fait partie.

Mention honorable, insertion au 🕆 Bulletin et renvoi au ministre de la guerre (2).

Le contrôleur principal des messageries nationales envoie une somme de 652 livres de la part des conducteurs des messageries, pour subvenir aux besoins de nos frères d'armes; il assure la Convention nationale de toute sa haine pour les tyrans, et de son amour pour la République une et indivisible.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

²⁵ Mercare universel (21 frimaire an H mercredi 11 décembre 1793), p. 331, col. 17. 27 dournal de la Montagne (n° 28 du 21° jour (2) 3° mois de l'an H (mardi 11 décembre 1793), p. 223, col. 2).

 ¹ Procés-cerbaux de la Convention, t. 27, p. 107,
2 Ibid.

⁽³⁾ Ibid.